

**PORTANT TARIFICATION DES COURS DE LANGUE ETRANGERE
EN FORMATION CONTINUE – SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômés universitaires et des droits Culture et Sport,

ARRETE

la tarification des cours de langue étrangère en formation continue du SCLV comme suit :

Formations	Entreprise	Individuel	Etudiants UCA	Demandeur d'emploi	Education Nationale	Partenaires
Anglais – Espagnol Italien - Portugais Tarif horaire	15.50 €	11 €	9 €	9 €	8.70 €	97 €
Arabe – Chinois Tarif horaire		11,50 €		9 €		
Groupe Tarif horaire	155 €					
Cours particuliers Tarif horaire	66 €	60 €			87 €	

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mai 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 19/05/17
- Publié le 19/05/17

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.